



3 idées reçues sur l'insertion professionnelle des personnes réfugiées (et ce que notre expérience nous montre)





Ils n'ont pas de compétences.

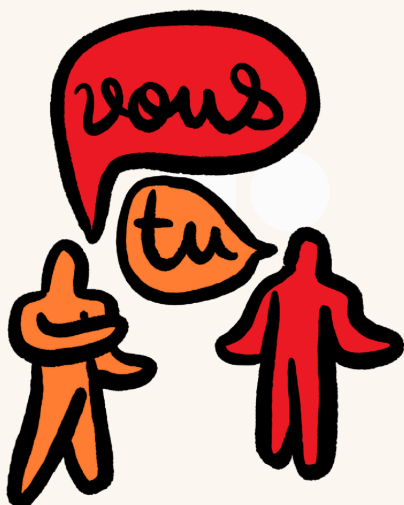
Les profils sont variés et souvent très qualifiés.
La vraie barrière, c'est la reconnaissance. Un diplôme obtenu à l'étranger ne se traduit pas automatiquement dans le système français.
Ce n'est donc pas un manque de compétences c'est un manque de passerelle.





Ils ne connaissent pas le fonctionnement des entreprises en France.

Le tutoiement ou le vouvoiement, la relation à la hiérarchie, la culture du feedback, les codes en réunion... Ces usages sont invisibles pour qui n'y a pas été exposé. Ils ne s'apprennent pas dans un manuel, ils se transmettent, par l'échange et le contact humain. C'est une question d'exposition, pas de capacité.



C'est compliqué de recruter une personne réfugiée.

Démarches administratives, statut juridique, intégration... Les questions sont légitimes, mais les freins sont souvent surestimés. Le statut de réfugié donne le droit de travailler en France, comme n'importe quel salarié.e. Ce qui fait la différence, c'est l'ouverture, pas la complexité.



**Changer le regard,
c'est la première étape.
La deuxième, c'est agir.**



En savoir plus sur le
programme kodiko:
kodiko.fr/strasbourg



Cofinancé par
l'Union européenne

